

# **Fédération UPA Gaspésie – les Îles**

**Mémoire présenté à la  
Commission de la représentation électorale**

**New Richmond  
27 mai 2008**

## **1. La Fédération UPA Gaspésie – les Îles**

La Fédération UPA de la Gaspésie – les Îles-de-la-Madeleine représente l'ensemble des 400 productrices et producteurs agricoles établis sur le territoire administratif de la région Gaspésie – les Îles, donc à l'intérieur des MRC Haute-Gaspésie, Côte de Gaspé, Rocher Percé, Bonaventure, Avignon et des Îles-de-la-Madeleine.

Notre fédération régionale, par affiliation, représente également au-delà de 6 900 propriétaires de boisés privés.

Notre rôle comme organisation est de défendre les intérêts moraux, sociaux, économiques de nos membres.

C'est donc ce qui nous amène aujourd'hui à présenter un mémoire devant la Commission.

## **2. Introduction**

Tout d'abord, la Fédération UPA Gaspésie – les Îles désire vous remercier de nous permettre de nous exprimer sur la révision de la carte électorale.

Le travail que vous réalisez est sérieux et il importe que les personnes, les populations concernées puissent faire part de leurs opinions vis-à-vis les orientations déposées.

Pour nous de la région de la Gaspésie – les Îles, vous comprendrez que nous n'approuvons pas les recommandations de la Commission. La perte d'un représentant politique à l'assemblée nationale et la modification des territoires électoraux dans notre région viendra compliquer l'accès de notre population à nos représentants politiques et contribuer sans aucun doute à ralentir le développement économique et le dynamisme que nous tentons de maintenir en région.

Nous vous présentons donc des éléments que nous considérons importants et qui devraient être considérés avant de réduire le nombre de représentants dans notre région et dans les régions rurales voisines.

### **3. Axes**

La Commission de la représentation électorale déposait en mars dernier son rapport préliminaire concernant la délimitation des circonscriptions électorale du Québec. La région Gaspésie – les Îles se trouve particulièrement affectée par les propositions de ce rapport. La Commission suggère, entre autres, de réduire le nombre de circonscriptions de la région de quatre à trois. De plus, elle propose de remanier les limites de toutes les circonscriptions gaspésiennes.

La démographie semble le seul critère retenu par la Commission pour justifier ces modifications. Les éléments énumérés dans l'état de situation en page 76 du rapport ne traitent que de la décroissance de la population électorale. On y entend que depuis 2000 on a toléré une situation d'exception.

Pour un organisme régional comme la Fédération UPA Gaspésie – les Îles, la perte d'un représentant de l'assemblée nationale est immense et est préoccupante pour le développement de la région. Depuis plus de cinquante ans l'UPA Gaspésie – les Îles est impliquée dans le développement de la région, notamment en oeuvrant dans le secteur agricole. Au cours de ces années, nous avons acquis la conviction que les succès de développement ont été obtenus grâce à une collaboration concertée avec tous les élus tant au niveau des MRC, de la Gaspésie et des Îles et du Québec. C'est pour cette raison que nous avons activement pris position pour la région administrative Gaspésie – les Îles, pour la mise en place d'organismes régionaux (CRCD, CRÉ), pour l'arrimage de nos territoires des syndicats de base avec les territoires des MRC. Pour l'UPA Gaspésie – les Îles, l'action politique doit correspondre à un territoire basé sur les communautés naturelles.

La première contrainte découlant de la proposition de la commission est l'étendue du territoire des nouvelles circonscriptions. Dans les deux cas, les circonscriptions de Matane-Gaspé et de

Bonaventure-Percé représentent une distance comparable entre Québec et Montréal (voir annexe). Considérant la qualité de nos réseaux routiers, on peut facilement imaginer les difficultés que représentent ces distances pour le maintien de l'efficacité du travail des élus. Déjà, l'exemple des circonscriptions fédérales nous révèle les conditions surhumaines engendrées par de telles étendues, autant pour le député que ses commettants. Selon les informations obtenues, la faible densité de la population et les distances à parcourir auraient justifié le maintien des circonscriptions de la Gaspésie en 2001, puisqu'elles compromettaient la représentation effective de la population gaspésienne.

La deuxième contrainte concerne les communautés naturelles prescrites dans la loi électorale. Nous comprenons difficilement que les MRC Avignon et Matane soient scindées et partagées entre deux circonscriptions. D'autant plus que ces circonscriptions ne font pas partie de la même région administrative. Pourtant, à la page 24 du rapport, il est indiqué que : « la Commission s'efforce de respecter la délimitation des régions administratives et des municipalités régionales de comté (MRC). Nous regrettons que ce principe n'ait pas été appliqué pour la Gaspésie. Nous croyons, de plus, que cette scission territoriale contrevient aux efforts de décentralisation et de gouvernance régionale prescrites dans la loi 34.

#### **4. Recommandations**

Pour ces raisons, la Fédération UPA Gaspésie – les Îles demande à la Commission de la représentation électorale de revenir sur sa décision et de reprendre les recommandations suggérées en 2001 pour la région de la Gaspésie – les Îles.

Si la Commission ne se sent pas en mesure d'adopter une telle position, nous demandons au gouvernement du Québec de modifier la loi électorale afin d'y inclure les principes de gouvernance régionale dans la délimitation des circonscriptions électorales.

# Annexe

Origine : Québec (Haute-ville est)

Destination : Montréal (Centre-Ville)

|   |                   |
|---|-------------------|
| Distance sur le réseau routier (km)     | <b>259</b>        |
| Temps de parcours sur le réseau routier | <b>2 h 41 min</b> |

Mise en garde : les temps de parcours et les distances à parcourir ont été calculés en fonction de conditions idéales et ne tiennent pas compte des délais occasionnés par des conditions météorologiques défavorables, la congestion, les travaux routiers ainsi que les feux de circulation et autres dispositifs de régulation de la circulation.

Imprimer

Fermer

**Québec** 

© Gouvernement du Québec, 2007

Origine : Escuminac

Destination : Percé

|   |                   |
|---|-------------------|
| Distance sur le réseau routier (km)     | <b>223</b>        |
| Temps de parcours sur le réseau routier | <b>2 h 43 min</b> |

Mise en garde : les temps de parcours et les distances à parcourir ont été calculés en fonction de conditions idéales et ne tiennent pas compte des délais occasionnés par des conditions météorologiques défavorables, la congestion, les travaux routiers ainsi que les feux de circulation et autres dispositifs de régulation de la circulation.

Imprimer

Fermer

**Québec** 

© Gouvernement du Québec, 2007

Origine : Gaspé  
Destination : Matane

|   |                   |
|---|-------------------|
| Distance sur le réseau routier (km)     | <b>288</b>        |
| Temps de parcours sur le réseau routier | <b>3 h 24 min</b> |

Mise en garde : les temps de parcours et les distances à parcourir ont été calculés en fonction de conditions idéales et ne tiennent pas compte des délais occasionnés par des conditions météorologiques défavorables, la congestion, les travaux routiers ainsi que les feux de circulation et autres dispositifs de régulation de la circulation.

[Imprimer](#)[Fermer](#)

**Québec** 

© Gouvernement du Québec, 2007